

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

ARRÊTÉ N°2026/01C en date 02 juin 2026
portant sur la délégation de pouvoir et de signature au Président Délégué
du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale du Palais-sur-Vienne

Vu l'article R.123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Président du CCAS à déléguer une partie de ses pouvoirs ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 21 mai 2026 procédant à l'élection du Président Délégué du CCAS.

ARRETE :

ARTICLE PREMIER :

Le Président du CCAS donne, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, en son absence, délégation de fonction et de signature au Président Délégué Monsieur Philippe POUGET dans les matières suivantes :

- Convocation et présidence des séances du CCAS ;
- Préparation et exécution des délibérations du Conseil d'Administration ;
- Gestion administrative courante du Centre Communal d'Action Sociale pour les actes ne relevant pas des matières déléguées par le Conseil d'Administration au Président.

ARTICLE DEUXIEME :

Le Président peut à tout moment reprendre la délégation qu'il a consentie, en tout ou partie, par abrogation du présent arrêté ou par la prise d'un nouvel arrêté déterminant les nouvelles matières déléguées au Président Délégué.

ARTICLE TROISIEME

Les actes pris par le Président Délégué dans les matières déléguées par le Président porteront la mention « Pour le Président et par délégation, le Président Délégué ».

ARTICLE QUATRIEME

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE CINQUIEME

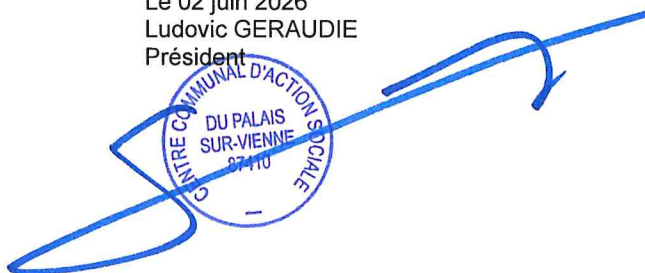
Le Président du CCAS et le Trésorier principal seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE SIXIEME : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Région du Limousin et du Département de la Haute-Vienne,
- L'agent comptable de la Collectivité.
- Le Président Délégué Monsieur Philippe POUGET

Fait au Palais-sur-Vienne,
Le 02 juin 2026
Ludovic GERAUDIE
Président

Affiché le : 04 Juin 2026
Transmis à la Préfecture le : 04 Juin 2026



LE PALAIS SUR VIENNE - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202601C avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 02/06/2026

Objet : Délégation de pouvoir et de signature au Président Délégué

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Aide sociale

Date de télétransmission : 04/06/2026 Agent de transmission : Véronique GOURSAUD

Acte : doc08211020260604115131.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711307-20260602-202601C-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 04/06/2026